

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE LA CHOTTE

Chalet La Chotte – Cadet·te·s – Commission « La Chotte » – Projet soumis à validation

| Partie    | Coordonnées                                                                     |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Bailleur  | Faisceau Cadet Vaudois et Valaisan, Rue Pré-du-Marché 15, 1004 Lausanne, Suisse |
| Lieu loué | La Chotte, Tissot 10, 1929 Trient, Suisse                                       |
| Contact   | chotte@cadet.ch                                                                 |
| Version   | Projet du 03.10.2026 – non encore en vigueur                                    |

**Projet soumis à validation :** ce document n'est pas encore en vigueur. La version applicable est celle identifiée dans la demande et dans la confirmation de réservation.

## 1 RÉVISION DU DOCUMENT

| Date       | Versio<br>n | Description de la modification                                                                                                                 | Auteur      |
|------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 25.01.2026 | V 1.0       | Mise à jour des conditions générales                                                                                                           | R. Restauri |
| 03.10.2026 | v 1.0       | Création et mise en page du document selon Template CEVI, ajouté des sections propres à la réservation en ligne. Réécrit en écriture inclusive | S. Mader    |
|            |             |                                                                                                                                                |             |

## TABLE DES MATIÈRES

|    |                                                          |   |
|----|----------------------------------------------------------|---|
| 1  | RÉVISION DU DOCUMENT .....                               | 1 |
| 2  | CHAMP D'APPLICATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS.....       | 2 |
| 3  | DÉROULEMENT DE LA RÉSERVATION ET MISE EN OPTION.....     | 2 |
| 4  | INFORMATIONS FOURNIES PAR LA PARTIE LOCATAIRE.....       | 3 |
| 5  | PRIX ET MONTANT DÉFINITIF.....                           | 3 |
| 6  | PAIEMENT.....                                            | 3 |
| 7  | MODIFICATION ET ANNULATION PAR LA PARTIE LOCATAIRE ..... | 3 |
| 8  | ANNULATION OU IMPOSSIBILITÉ DU FAIT DU FCVV.....         | 4 |
| 9  | ORGANISATION DE L'ARRIVÉE ET DU DÉPART.....              | 4 |
| 10 | UTILISATION DES LOCAUX ET RÈGLES DE SÉCURITÉ .....       | 4 |
| 11 | PROPRETÉ DES LOCAUX ET GESTION DES DÉCHETS.....          | 5 |
| 12 | DÉGÂTS ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES .....                    | 5 |
| 13 | ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ.....                        | 5 |
| 14 | MANQUEMENTS AUX RÈGLES.....                              | 5 |
| 15 | PROTECTION DES DONNÉES ET PAIEMENTS EN LIGNE .....       | 5 |
| 16 | COMMUNICATIONS ET DISPOSITIONS FINALES.....              | 6 |

## 2 CHAMP D'APPLICATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes conditions s'appliquent à toute réservation de La Chotte effectuée par le site **cadet.ch** ou acceptée par écrit par le Faisceau Cadet Vaudois et Valaisan, ci-après le **FCVV**. La personne ou l'organisation qui réserve est désignée comme la partie **locataire**.

Le contrat comprend la confirmation de réservation, la version des présentes conditions acceptée lors de la demande, les instructions de séjour et les éventuelles conditions particulières communiquées par écrit. En cas de divergence, les conditions particulières de la confirmation de réservation prévalent.

## 3 DÉROULEMENT DE LA RÉSERVATION ET MISE EN OPTION

L'envoi d'une demande ne garantit pas la disponibilité de La Chotte et ne constitue pas encore une réservation confirmée. Le FCVV examine la demande et peut la refuser ou placer provisoirement les dates en option.

Lorsqu'une option est accordée, sa date d'expiration et le montant définitif à payer sont communiqués à la partie locataire. L'option réserve temporairement les dates, sans constituer une confirmation définitive. À défaut de paiement dans le délai indiqué, l'option expire automatiquement et les dates redeviennent disponibles.

Le contrat est conclu lorsque le paiement requis a été reçu et que le FCVV a envoyé la confirmation de réservation par courrier électronique. La personne qui effectue la demande confirme être autorisée à engager le groupe, la famille ou l'organisation indiquée.

## **4 INFORMATIONS FOURNIES PAR LA PARTIE LOCATAIRE**

La partie locataire fournit des informations exactes et complètes concernant son identité, ses coordonnées, son organisation, les dates du séjour et la composition du groupe. Les âges sont déterminés à la date d'arrivée et servent notamment au calcul des tarifs et des taxes de séjour.

Toute modification importante doit être annoncée sans délai. Le nombre de personnes participantes ne peut pas dépasser la capacité autorisée ni le nombre confirmé sans accord préalable du FCVV. La réservation ne peut pas être cédée ou sous-louée sans autorisation écrite.

## **5 PRIX ET MONTANT DÉFINITIF**

L'estimation affichée lors de la demande est indicative. Le montant contractuel est le montant définitif validé par le FCVV et communiqué lors de la mise en option ou dans la confirmation de réservation. Il est exprimé en francs suisses.

La confirmation précise les prestations comprises, les taxes de séjour, les prestations facultatives demandées et les éléments qui pourraient être facturés séparément. Les tarifs applicables sont ceux enregistrés pour la demande au moment de leur validation par le FCVV.

## **6 PAIEMENT**

Le montant définitif doit être payé intégralement dans le délai de l'option et avant le séjour. Les moyens de paiement proposés pour la réservation peuvent comprendre le paiement par facture, par carte ou par TWINT. Seuls les moyens effectivement proposés dans la demande peuvent être utilisés.

Un paiement en ligne est considéré comme reçu lorsque le prestataire de paiement en confirme le succès. Un paiement par facture est considéré comme reçu lorsqu'il est crédité sur le compte indiqué. La réservation reste en option jusqu'à la réception du paiement et à l'envoi de la confirmation.

## **7 MODIFICATION ET ANNULATION PAR LA PARTIE LOCATAIRE**

Toute demande de modification ou d'annulation doit être adressée par écrit à **chotte@cadet.ch**. Elle prend effet lorsqu'elle est reçue par le FCVV. Une modification de dates, de formule ou de composition du groupe doit être expressément acceptée et peut entraîner un nouveau calcul du prix.

En cas d'annulation d'une réservation confirmée, l'indemnité suivante est due :

| Moment de l'annulation                                         | Indemnité due                                     |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Plus de 30 jours avant la date d'arrivée                       | <b>50 %</b> du montant de l'hébergement confirmé  |
| 30 jours ou moins avant la date d'arrivée, ou non-présentation | <b>100 %</b> du montant de l'hébergement confirmé |

Une réduction du nombre de personnes participantes peut entraîner une indemnité calculée sur la diminution correspondante du montant de l'hébergement. Une assurance couvrant les frais d'annulation est recommandée. Les droits impératifs prévus par la loi demeurent réservés.

## 8 ANNULATION OU IMPOSSIBILITÉ DU FAIT DU FCVV

Si le FCVV doit annuler le séjour pour une raison qui lui est imputable ou parce que La Chotte ne peut pas être mise à disposition, les montants déjà reçus pour les prestations non fournies sont remboursés. Les éventuels droits supplémentaires découlant de dispositions légales impératives demeurent réservés.

## 9 ORGANISATION DE L'ARRIVÉE ET DU DÉPART

Les dates et, lorsqu'elles sont convenues, les heures d'arrivée et de départ figurent dans la confirmation. Toute arrivée anticipée ou tout départ tardif nécessite un accord préalable.

Les clés doivent être prises, utilisées et restituées conformément aux instructions de séjour. La perte d'une clé ou d'un moyen d'accès peut être facturée.

## 10 UTILISATION DES LOCAUX ET RÈGLES DE SÉCURITÉ

La partie locataire veille au respect des locaux, du matériel, du voisinage, des biens d'autrui et des espaces publics. Elle transmet les règles de séjour à toutes les personnes participantes et reste le point de contact du FCVV pendant le séjour.

Les règles suivantes s'appliquent :

- Il est interdit de fumer dans les bâtiments ;
- Les issues de secours, les voies d'évacuation et les moyens de lutte contre l'incendie doivent rester accessibles ;
- Toute utilisation abusive ou dégradation du matériel de sécurité est facturée à la partie locataire ;
- Les animaux ne sont admis qu'avec l'accord écrit préalable du FCVV ;
- Les activités et le niveau sonore doivent respecter le voisinage et les règles locales applicables.

## 11 PROPRETÉ DES LOCAUX ET GESTION DES DÉCHETS

Pendant le séjour, l'ordre et la propreté sont sous la responsabilité de la partie locataire. À son départ, elle restitue les locaux rangés et nettoyés conformément aux instructions affichées ou transmises, et évacue ses déchets aux endroits prévus.

**Nettoyage final** : lorsqu'un nettoyage final a été commandé et confirmé, son étendue est celle indiquée dans la confirmation ou les instructions de séjour. Cette prestation ne couvre pas un nettoyage exceptionnel, l'évacuation de déchets abandonnés ni la remise en état consécutive à un usage anormal.

## 12 DÉGÂTS ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

La partie locataire signale sans délai tout dégât, bris, perte ou dysfonctionnement constaté. Elle répond, conformément au droit applicable, des dommages causés par elle-même, par les membres de son groupe ou par les personnes qui lui rendent visite.

Après le séjour, le FCVV peut établir un décompte complémentaire pour le nettoyage insuffisant, les dégâts, la vaisselle ou le matériel manquant, la perte de clés, les consommations ou les autres frais imputables au séjour. Le décompte indique le motif, le montant réclamé et le délai de paiement. La réparation ou le remplacement du matériel est organisé par le FCVV.

## 13 ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

La partie locataire doit disposer d'une **assurance responsabilité civile** couvrant les dommages matériels et corporels pouvant survenir pendant le séjour. Il lui appartient également de veiller à la couverture accident et maladie des personnes participantes.

La responsabilité du FCVV est régie par les dispositions légales applicables. Les effets personnels restent sous la garde de leur propriétaire. Aucune disposition des présentes conditions ne limite une responsabilité qui ne pourrait pas être exclue selon la loi.

## 14 MANQUEMENTS AUX RÈGLES

En cas de violation grave des présentes conditions, des instructions de séjour ou des règles de sécurité, le FCVV peut exiger la cessation immédiate du comportement concerné et, si nécessaire, mettre fin au séjour. Les frais, dommages et conséquences financières sont évalués selon les circonstances et le droit applicable.

## 15 PROTECTION DES DONNÉES ET PAIEMENTS EN LIGNE

Les données nécessaires à la demande, à la réservation, au paiement et au suivi du séjour sont traitées conformément à la politique de protection des données publiée sur **cadet.ch**. Lors d'un paiement en ligne, les données nécessaires sont également traitées par le prestataire de paiement concerné selon ses propres conditions.

## 16 COMMUNICATIONS ET DISPOSITIONS FINALES

Les communications relatives à la réservation sont envoyées à l'adresse électronique indiquée par la partie locataire. Celle-ci doit vérifier l'exactitude de cette adresse et informer le FCVV de tout changement.

Le droit suisse est applicable. Si une disposition des présentes conditions devait être déclarée invalide, les autres dispositions resteraient applicables. Les fors impératifs prévus par la loi demeurent réservés.

**Version applicable** : la version applicable est celle identifiée dans la demande et dans la confirmation de réservation.